ZODIAC AEROSPACE

ZODIAC SEATS FRANCE

ZI La Limoise – rue Robert Maréchal

36100 ISSOUDUN

RESUME NON TECHNIQUE

SOMMAIRE

1. PRESENTATION GENERALE 3

1.1. PRESENTATION DE L'ACTIVITE ET DU CONTEXTE DE LA DEMANDE 3
1.2. EFFECTIFS ET HORAIRES 8
1.3. ORGANISATION SPATIALE 8
1.4. CAPACITES DE PRODUCTION 9

2. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT 10

2.1. IMPLANTATION DU SITE 10
2.2. COMPOSANTES NATURELLES 11
2.3. ENVIRONNEMENT HUMAIN 13

3. IMPACT DE L'INSTALLATION ET MESURES COMPENSATOIRES 15

3.1. L'EAU ET LES SOLS 15
3.2. L'AIR 16
3.3. LE BRUIT 17
3.4. LES VIBRATIONS 17
3.5. LES DECHETS 17
3.6. LES TRANSPORTS 18
3.7. EMISSIONS LUMINEUSES 18
3.8. INTEGRATION PAYSAGERE, FLORISTIQUE ET FAUNISTIQUE 18
3.9. UTILISATION RATIONNELLE DE L'ENERGIE 19
3.10. MEILLEURES TECHNIQUES DISPONIBLES (MTD) 19
3.11. IMPACT SANITAIRE SUR LES RIVERAINS 20

4. LES DANGERS 21

4.1. NATURE DES RISQUES 21
4.2. MESURES DE REDUCTION DES RISQUES 22

1. PRESENTATION GENERALE

1.1. Présentation de l'activité et du contexte de la demande

La société ZODIAC SEATS FRANCE fabrique et commercialise des sièges d'avions de ligne, pour les passagers ou les équipages. Elle est implantée sur le site de La Limoise depuis 1993 pour y accueillir les activités de formage et travail des plastiques, ainsi que le montage des sièges passagers.

La société souhaite, pour des raisons d'efficacité logistique et de production, regrouper sur son site de La Limoise l'ensemble des activités qu'elle maîtrise de fabrication des sièges passagers. Il s'agit donc de compléter ce site par des opérations complémentaires de travail mécanique des métaux (pour l'ossature des sièges), fabrication de mousses (pour les accoudoirs), et travaux de couture (pour les tissus de sièges). Ces activités sont actuellement exercées sur d'autres sites de la société.

L'ensemble des rubriques ICPE concernées par la présente demande est mentionné dans le tableau suivant. Les valeurs annoncées correspondent à la situation maximale estimée pour chacune des rubriques sur l'ensemble du site.

Le présent dossier constitue donc la demande d'autorisation d'exploiter de l'établissement, conformément aux dispositions des articles R.512-2 à R.512-9 du Code de l'Environnement (anciennement décret du 21 septembre 1977 modifié).

Rubriques	Désignation	Régi-me	Dispositions sur site (voir détails ci-après)	RA (km)
2560	Travail mécanique des métaux et alliages : La puissance électrique installée de l'ensemble des machines concourant au fonctionnement de l'installation étant : 1. supérieure à 500 kW	A	**Puissance totale** des machines (fraiseuse, plieuses, presses, découpe, …) : **1 300 kW**	2
2561	Trempe, recuit ou revenu de métaux et alliage	D	**5 fours de trempe**	/
2663	Pneumatiques et produits dont 50% au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) (stockage de) 1. A l'état alvéolaire ou expansé tels que mousse de latex, de polyuréthanne, de polystyrène, etc., le volume susceptible d'être stocké étant : c) supérieur ou égal à 200 m³, mais inférieur à 2 000 m³	D	Stockage des mousses d'accoudoirs, d'assise ou de dossier en attente de montage : **Volume total : 1 500 m³** A noter que ces mousses sont incombustibles	/

Rubriques	Désignation	Régi-me	Dispositions sur site (voir détails ci-après)	RA (km)
2940	Vernis, peinture, apprêt, colle, enduit, etc. (application, cuisson, séchage de) sur support quel conque (métal, bois, plastique, cuir, papier, textile) à l'exclusion : - des activités de traitement ou d'emploi de goudrons, d'asphaltes, de brais et de matières bitumineuses, couvertes par la rubrique 1521, - des activités couvertes par les rubriques 2445 et 2450, - des activités de revêtement sur véhicules et engins à moteurs couvertes par la rubrique 2930, - ou de toute autre activité couverte explicitement par une autre rubrique. 2. Lorsque l'application est faite par tout procédé autre que le « trempé » (pulvérisation, enduction). Si la quantité maximale de produits susceptible d'être mise en œuvre est : b) supérieure à 10 kg/j, mais inférieure ou égale à 100 kg/j **<u>Nota</u>** : Le régime de classement est déterminé par rapport à la quantité de produits mise en œuvre dans l'installation en tenant compte des coefficients ci-après. Les quantités de produits à base de liquides inflammables de 1ère catégorie (point éclair inférieur à 55 °C) ou de liquides halogénés, dénommées A, sont affectées d'un coefficient 1. Les quantités de produits à base de liquides inflammables de 2ème catégorie (point éclair supérieur ou égal à 55 °C) ou contenant moins de 10 % de solvants organiques au moment de l'emploi, dénommées B, sont affectées d'un coefficient 1/2. Si plusieurs produits de catégories différentes sont utilisés, la quantité Q retenue pour le classement sera égale à : Q=A+B/2.	DC	Environ 1T/an de colles pour les activités de couture et réparation, dont 600 kg de colle sans solvant, soit environ 5 kg par jour dont 3 kg de colles sans solvant (coefficient ½). Environ 16 kg de peintures par jour pour les pièces plastique. Soit **environ 20,5 kg/jour**	/
1131	Toxiques (emploi ou stockage de substances et préparations) telles que définies à la rubrique 1000, à l'exclusion des substances et préparations visées explicitement ou par famille par d'autres rubriques de la nomenclature ainsi que du méthanol. 3. La quantité totale susceptible d'être présente d ans l'installation étant : c) supérieure ou égale à 200 kg, mais inférieure à 2 tonnes	NC	**18 kg** (cf. détail des produits au chapitre 6.6.3 ci-après)	/
1158	Diisocyanate de diphénylméthane (MDI) (fabrication industrielle, emploi ou stockage de) B. Emploi ou stockage La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : 2. supérieure à 2 t, mais inférieure ou égale à 20 t	NC	Utilisation de MDI en polymérisation des mousses d'accoudoirs : 3 fût de 200 litres maximum, soit **730 kg maximum**	/

Rubriques	Désignation	Régi-me	Dispositions sur site (voir détails ci-après)	RA (km)
1173	Dangereux pour l'environnement -B-, toxiques pour les organismes aquatiques (stockage et emploi de substances ou préparations) telles que définies à la rubrique 1000 à l'exclusion de celles visées nominativement ou par famille par d'autres rubriques. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : 3. Supérieure ou égale à 100 t mais inférieure à 200 t	NC	**0,2 tonne** (cf. détail des produits au chapitre 6.6.2 ci-après)	/
1185	Gaz à effet de serre fluorés visés par le règlement (CE) n° 842/2006 ou substances qui appauvrissent la couche d'ozone visées par le règlement (CE) n° 1005/2009 (fabrication, emploi, stockage). 2. Emploi dans des équipements clos en exploitation. a) Equipements frigorifiques ou climatiques (y compris pompe à chaleur) de capacité unitaire supérieure à 2 kg, la quantité cumulée de fluide susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 300 kg	NC	Equipements de climatisation fonctionnant au R404A pour un total cumulé de : **95,7 kg**	NC
1220	Oxygène (emploi et stockage de l') La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : 3. supérieure ou égale à 2 t, mais inférieure à 200 t	NC	10 bouteilles de 10 kg pour poste à souder, soit **100 kg**	/
1412	Gaz inflammables liquéfiés (stockage en réservoirs manufacturés de), à l'exception de ceux visés explicitement par d'autres rubriques de la nomenclature : Les gaz sont maintenus liquéfiés à une température telle que la pression absolue de vapeur correspondante n'excède pas 1,5 bar (stockages réfrigérés ou cryogéniques) ou sous pression quelle que soit la température : 2. La quantité totale susceptible d'être présente d ans l'installation étant : b) supérieure à 6 t, mais inférieure à 5 t	NC	Stockage de 30 bouteilles de butane. **Quantité totale : 390 kg**	/
1418	Acétylène (stockage ou emploi de l') La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : 3. supérieure ou égale à 100 kg, mais inférieure à 1 t	NC	12 bouteilles de 7 kg pour poste à souder, soit **84 kg**	/
1432	Liquides inflammables (stockage en réservoirs manufacturés de). 2. stockage de liquides inflammables visés à la rubrique 1430 : b) représentant une capacité équivalente totale supérieure à 10 m³ mais inférieure ou égale à 100 m³	NC	Capacité équivalente de **1,3 m³**	/

Rubriques	Désignation	Régi-me	Dispositions sur site (voir détails ci-après)	RA (km)
1510	**Stockage de matières combustibles** en quantité **> 500 t** dans des entrepôts couverts à l'exclusion des dépôts utilisés au stockage de catégorie de matières relevant par ailleurs de la présente nomenclature, des bâtiments destinés exclusivement au remisage de véhicules à moteur et de leur remorque et des établissements recevant du public. 3- ≥ à 5000 m³ mais < 50 000 m³.	NC	Magasins de stockage pour un total de **22 470 m³ utiles.** Quantité totale de combustibles d'environ **15 tonnes**	/
2565	**Revêtement métallique ou traitement** (nettoyage, décapage, conversion, polissage, attaque chimique, vibro-abrasion, etc.) **de surfaces** (métaux, matières plastiques, semiconducteurs, etc.) par voie électrolytique ou chimique, à l'exclusion du nettoyage, dégraissage, décapage de surfaces visés par la rubrique 2564. 2. Procédés utilisant des liquides (sans mise en œuvre de cadmium, et à l'exclusion de la vibro-abrasion), le volume des cuves de traitement étant : b) supérieur à 200 l, mais inférieur ou égal à 1 500 l	NC	Dégraissage de surfaces métalliques par voie chimique : - 3 bacs de nettoyage en circuit fermé de 60 l de produit lessiviel (Bio Clean) **Volume total des cuves : 180 L**	/
2575	Emploi de **matières abrasives** telles que sables, corindon, grenailles métalliques, etc. sur un matériau quelconque pour gravure, dépolissage, décapage, grainage, à l'exclusion des activités visées par la rubrique 2565. La puissance installée des machines fixes concourant au fonctionnement de l'installation étant supérieure à 20 kW	NC	2 sableuses de 3,5 et 0,8 kW **Puissance totale : 4,3 kW**	/
2661	Polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) (transformation de) 1. Par des procédés exigeant des conditions particulières de température ou de pression (extrusion, injection, moulage, segmentation à chaud, densification, etc.), la quantité de matière susceptible d'être traitée étant : b) Supérieure ou égale à 1 t/j, mais inférieure à 10 t/j	NC	➢ Moulage des coques plastiques : **0,5 T/jour** ➢ Polymérisation des mousses d'accoudoirs : **15 kg/jour** **Soit un total de 0,515 T/jour**	/
2661	Polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) (transformation de) 2. Par tout procédé exclusivement mécanique (sciage, découpage, meulage, broyage, etc.), la quantité de matière susceptible d'être traitée étant : b) Supérieure ou égale à 2 t/j, mais inférieure à 20 t/j	NC	Découpages des plaques plastiques pour formage ultérieur des plaques, et découpage des mousses d'accoudoirs. Travail des pièces formées : ébavurage, perforation… **0,5 T/jour**	/
2663	Pneumatiques et produits dont 50% au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) (stockage de) 2. Dans les autres cas et pour les pneumatiques, le volume susceptible d'être stocké étant : b) supérieur ou égal à 1 000 m³, mais inférieur à 10 000 m³.	NC	Stockage de palettes de plaques plastiques (polycarbonates et ABS pour 110 m³), et des capots thermoformés en attente de montage pour environ 130 m³ **Volume total : 250 m³** A noter que ces plastiques sont incombustibles	/

Rubriques	Désignation	Régi-me	Dispositions sur site (voir détails ci-après)	RA (km)
2910	Combustion à l'exclusion des installations visées par les rubriques 2770 et 2771. A. Lorsque l'installation consomme exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés, du fioul domestique, du charbon, des fiouls lourds ou de la biomasse, à l'exclusion des installations visées par d'autres rubriques de la nomenclature pour lesquelles la combustion participe à la fusion, la cuisson ou au traitement, en mélange avec les gaz de combustion, des matières entrantes, si la puissance thermique maximale de l'installation est : A. La puissance thermique maximale de l'installation (quantité maximale de combustible exprimée en PCI susceptible d'être consommée par seconde), étant : 2. Supérieure à 2 MW, mais inférieure à 20 MW	NC	Chaufferie locaux industriels : - 2 chaudières de 850 kW unitaire, soit **1,7 MW** Chaufferie bureaux : - 5 chaudières de 50 kW unitaire, soit **0,25 MW** Brûleur "test au feu" : - **0,035 MW** Aérothermes : - 10 aérothermes dans les locaux pour une puissance totale de **0,302 MW** Sprinklage : - 1 motopompe diesel de **0,2 MW** Les chaufferies sont indépendantes entre elles, séparées de plus de 50 m, et ayant chacune leur conduit de cheminée. Les puissances ne sont donc pas cumulables	/
2940	Vernis, peinture, apprêt, colle, enduit, etc. (application, cuisson, séchage de) sur support quel conque (métal, bois, plastique, cuir, papier, textile) à l'exclusion : - des activités de traitement ou d'emploi de goudrons, d'asphaltes, de brais et de matières bitumineuses, couvertes par la rubrique 1521, - des activités couvertes par les rubriques 2445 et 2450, - des activités de revêtement sur véhicules et engins à moteurs couvertes par la rubrique 2930, - ou de toute autre activité couverte explicitement par une autre rubrique. 3. Lorsque les produits mis en œuvre sont des poudres à base de résines organiques. Si la quantité maximale de produits susceptible d'être mise en œuvre est : b) supérieure à 20 kg/j, mais inférieure ou égale à 200 kg/j Nota : Le régime de classement est déterminé par rapport à la quantité de produits mise en œuvre dans l'installation en tenant compte des coefficients ci-après. Les quantités de produits à base de liquides inflammables de 1ère catégorie (point éclair inférieur à 55 °C) ou de liquides halogénés, dénommées A, sont affectées d'un coefficient 1. Les quantités de produits à base de liquides inflammables de 2ème catégorie (point éclair supérieur ou égal à 55 °C) ou contenant moins de 10 % de solvants organiques au moment de l'emploi, dénommées B, sont affectées d'un coefficient 1/2. Si plusieurs produits de catégories différentes sont utilisés, la quantité Q retenue pour le classement sera égale à : Q=A+B/2.	NC	peinture poudre : **4 kg/jour**	/

A *: Autorisation* ***E*** *: Enregistrement* ***D*** *: Déclaration*

DC *: Soumis au contrôle périodique* ***RA*** *: Rayon d'Affichage* ***NC*** *: Non Classé*

1.2. Effectifs et horaires

En 2012, 660 personnes en moyenne travaillaient sur le site de La Limoise à Issoudun. A échéance de réalisation du projet, l'effectif global moyen attendu est autour de 850 personnes.

Le site est en activité du lundi au vendredi :

- ⇨ sur une plage de 8 h à 18 h pour le personnel administratif et l'atelier de montage.
- ⇨ en 2 x 8 ou 3 x 8 en fonction des ateliers (thermoformage, …).

1.3. Organisation spatiale

La surface de chaque zone de l'établissement est présentée dans le tableau ci-dessous.

On se référera au dossier des plans pour plus de précisions.

- **Surfaces existantes :**

Référence Bâtiment	Activité	Surfaces
	Terrain	**79 221 m²**
Magasin	stockage des matières premières	5 350 m²
Sous-ensemble	montage partiel des sièges	1 440 m²
FAI	montage des préséries	1 440 m²
Assemblage	montage des sièges puis expédition	7 200 m²
Locaux techniques	chaufferie, compresseurs, TGBT, transformateur	240 m²
Logistique	réception des matières premières	1 600 m² en R+1
Bureau d'étude	ingénierie	1440 m²
Banc d'essais, certif	contrôle qualité, tests	1 380 m²
Circulation	passage entre les bâtiments	2 000 m²
Administration / Direction	zone de bureaux	2 580 m² en R+1
Voiries, parking	circulation et parking des véhicules sur surfaces étanchées	22 880 m²
Espaces verts		14 678 m²

- **<u>Surfaces en projet :</u>**

Référence Bâtiment	Activité	Surfaces
Usinage / thermo / tôlerie	travail des métaux et plastiques	4 994 m²
Extension assemblage	ajout d'une travée au bâtiment existant	1 099 m²
Voiries, parking	circulation et parking des véhicules sur surfaces étanchées	10 900 m²

1.4. Capacités de production

La production annuelle de sièges d'avions sur le site de la Limoise sera d'environ 40 000 sièges après réalisation du projet d'extension. Pour ce faire, la société ZODIAC SEATS France regroupe sur son site de la Limoise l'ensemble des phases de production.

On retrouve ainsi :

- usinage des métaux : il s'agit de la fabrication du "squelette" des sièges, réalisé en aluminium,
- transformation des plastiques : les éléments en plastiques des sièges (capots…) sont découpés, thermoformés, puis rectifiés sur le site, et parfois assemblés par collage.
- atelier mousse : synthèse des mousses polyuréthane d'accoudoirs,
- atelier couture / retouches : réparation et travaux sur la partie "tissus" des sièges,
- atelier peinture : peinture des capots plastiques et des mousses,
- montage : assemblage de l'ensemble des pièces constituant les sièges ou ensemble des sièges,
- magasin : stockage des matières premières et des pièces en attente de montage. Les produits finis (sièges assemblés) sont expédiés directement en fin de chaîne de montage, sans stockage sur site,
- banc d'essais : tests et contrôle qualité des produits finis.

2. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

2.1. Implantation du site

Le terrain d'implantation de la société ZODIAC SEATS FRANCE est situé au nord-est du département de l'Indre (36) sur la commune d'Issoudun.

Le terrain est situé en zone industrielle, en bordure sud de la rue Robert Maréchal. Cette voie permet ensuite un accès rapide aux routes nationales N.151 vers Châteauroux et Bourges et à l'autoroute A20.

Le voisinage proche du site se caractérise de la façon suivante (*Cf. carte en introduction et plan des abords pour une meilleure visualisation*) :

- Au Nord un complexe bureautique, la société SPENGLER spécialisée dans la fabrication et l'installation de matériel medico chirurgical, l'entreprise MECI qui fabrique de l'instrumentation scientifique et technique, LOUIS VUITTON spécialisée dans la maroquinerie et article de voyage, ZODIAC SEATS Prototype (conception des nouveaux produits), la Société Berry Centre transport (SBCT).
- A l'Est, des entrepôts de stockage, une zone agricole, et les complexes sportifs municipaux (stades et vélodrome).
- Au Sud-Est, un garage automobile Renault, deux restaurants ("La Boucherie", et "L'Issoudunois"), un hôtel "Campanile", la société Pirot Rutard spécialisée dans la fourniture et matériel industriel.
- A l'Ouest, les supermarchés Leclerc, Noz et Aldi, les sociétés Bodin et Sésame spécialisés dans l'ameublement, les garages automobiles Eurotyre, Axial, AD et Dekra, l'entreprise AMGI spécialisée dans la mécanique industrielle, le complexe hôtelier "IBIS", la société de BTP "Galot", une zone résidentielle, un lycée, un complexe bureautique et un cimetière.

Le centre d'Issoudun se trouve quant à lui, à un peu plus de 1km au sud-ouest du site.

Les coordonnées géodésiques (à l'entrée du site rue Robert Maréchal) approximatives du site de l'établissement ZODIAC SEATS FRANCE sont (Lambert 93) :

X : 624 421 m

Y : 6 651 240 m

L'altitude du site varie entre 144 m et 148 m NGF. Il comporte une déclivité régulière orientée dans le sens nord-est ⇨ sud-ouest.

2.2. Composantes naturelles

2.2.1. Météorologie

L'établissement ne disposant pas de station météorologique, les données recueillies sont issues du centre départemental de l'Indre situés à Châteauroux-Déols (Rose des vents et précipitations/températures sur la période 1991-2001). Les données complètes sont présentées en annexe.

Le climat général de l'Indre est considéré comme tempéré océanique mais subit tout de même quelques influences continentales (printemps plus tardifs et humides, étés assez secs, gel prolongé). Les saisons restent néanmoins relativement peu marquées.

2.2.2. Sous-sol

La zone étudiée se situe au niveau de la marge sud-est du bassin parisien, caractérisé par une sédimentation essentiellement continentale du début de l'ère tertiaire.

La plus grande partie du territoire communal est constituée d'un substrat calcaire avec une couche arable à dominante argileuse avec quelques poches très limitées d'argile et de sables à l'exception des vallées de la Théols et de la Tournemine formées de dépôts alluvionnaires.
Le secteur d'Issoudun laisse affleurer quelques fasciés.

Dans le secteur d'étude, on peut rencontrer :

- Une formation indifférenciée avec calcaire de Levroux (Oxfordien sup et Kimméridgien inf), calcaire de Mortierchaume (Oxfordien sup), calcaire à spongiaires de Von (Oxfordien sup), calcaire de la Martinerie (Oxfordien sup), calcaire à Spongiaires de Pruniers (Oxfordien sup).
- Le calcaire lacustre du Berry (Stampien) et niveaux terminaux éocènes parfois cuirassés : sables, graviers et pisolithes ferrugineuses. Paléogène indifférencié.
- Une formation d'Ardentes : argiles, sables, graviers et galets (Plio-Quaternaire)

2.2.3. Hydrogéologie

Les eaux souterraines constituent une ressource en eau importante. Elles se répartissent en 2 unités principales qui sont décrites ci-dessous depuis la surface du sol. Il s'agit de :

- **La nappe calcaire et marnes du Jurassique supérieur du BV du Cher.**
- **La nappe des sables et grès libres du cénomanien unité de la Loire**

2.2.4. Hydrologie

Sur la commune d'Issoudun, le réseau hydrographique est formé pour l'essentiel par la Théols, qui se trouve à environ 1km du site.

Le territoire communal est traversé du nord au sud par la Théols affluent de l'Arnon et sous affluent du Cher. La vallée s'élargit au sud avec des vallées secondaires

constituées par les ruisseaux de la Vignole, de la Tournemine, de la petite Tournemine et de la Paluette qui forment avec la rivière forcée un lacis de cours d'eau. Cette forte présence de l'eau est un facteur de contraintes avec les risques d'inondation, mais elle constitue un élément de qualification important de l'environnement et du paysage de la Ville.

Le secteur d'étude n'est traversé ni longé par aucun cours d'eau.

2.2.5. Alimentation en eau potable

Le site n'est pas situé dans les périmètres de protection (immédiat, rapproché ou éloigné) de ces captages et forages, et en est suffisamment éloigné pour ne pas représenter de menace vis-à-vis de la ressource (ouvrages situés à plus de 1 km au Sud du site, en aval hydraulique).

2.2.6. Patrimoine naturel

Le paysage local du secteur d'Issoudun est marqué de façon prépondérante par un tissu urbain continu et discontinu au niveau du centre ville.

Le paysage local du secteur d'Issoudun est marqué par plusieurs zones industrielles (activité artisanale et industrielle) qui entourent le centre ville. Le paysage est fortement marqué par les aménagements nécessaires à ses zones.

Autour de ces zones, on retrouve un paysage composé de territoires agricoles de différents types (terres arables, terres agricoles, systèmes culturaux et parcellaires complexes), dans lequel viennent s'intégrer des forêts de feuillus et de conifères.

A proximité du site plusieurs inventaires, mesures de gestion ou de protection du milieu naturel ou du paysage, sont recensés par la DREAL Centre (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) qui en assure le suivi, notamment :

- Le site Natura 2000 de **« l'ilot des marais et coteaux calcaires du nord-ouest de la champagne berrichonne »,** référencé FR2400531, est situé à environ 4,2 km à l'Ouest du site étudié.
- Plusieurs ZNIEFF de type I et II à plus de 3,9 km du site d'étude.

2.3. Environnement humain

2.3.1. Urbanisation

La ville d'Issoudun possède une morphologie très particulière déterminée par l'influence conjuguée du site, des infrastructures et de son histoire. Ses caractéristiques sont les suivantes:

- Une ville à la morphologie complexe composée de formes urbaines contrastées retraçant son processus de développement dans l.' histoire.
- Une ville qui a préservé une certaine continuité avec des limites franches du fait de la pression agricole entre l.'aire urbanisée et l.'espace agricole
- Un développement concentrique avec une extension privilégiée à l.'est du fait des blocages de la rivière renforcé par la voie ferrée. Un développement qui s.'organise au-delà de la rocade qui devient un axe structurant de la ville. Des relations entre le centre ancien et les quartiers périphériques contrariées par les infrastructures qui encerclent les tissus anciens.

L'entreprise ZODIAC SEATS France se situe au Nord-Est du centre-ville d'Issoudun, sur plusieurs parcelles cadastrales classées sur une même zones du PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la commune, approuvé en décembre 2003.

- en zone UY : les parcelles n° 358, 360, 363, 364, 366, 368 de la section K et la parcelle 187 de la section AZ.

La zone UY est une zone à vocation d'activités industrielles, artisanales, commerciales et de services. Il n'est pas fixé de C.O.S dans cette zone.

Les bâtiments actuels ont été construits conformément aux exigences du POS en vigueur au moment de leur construction.
Les bâtiments en projet sont conçus pour respecter les exigences du PLU en vigueur. Ce respect sera contrôlé lors de l'instruction du permis de construire qui s'effectue en parallèle de l'instruction ICPE, et dont le récépissé de dépôt sera joint au dossier de demande d'autorisation d'exploiter dès qu'il sera en possession du pétitionnaire.

Le site de ZODIACS SEATS France n'est grevé d'aucune servitude.

2.3.2. Accès et voies de circulation

Le terrain d'implantation du site ZODIAC SEATS France est accessible uniquement par voie routière.
L'accès au site se fait à partir de la rue Robert Maréchal qui est accessible par:

- la route de Bourges et de Châteauroux via la route nationale 151. Cela permet le contournement Est d'Issoudun.
- la rocade RD 918, qui permet d'accéder aux grands axes routiers du département.

L'accès à l'Autoroute A 71 se situe à environ 20 km au Nord-Ouest du site, via la RN 151. Cette autoroute permet des dessertes rapides vers la Région Parisienne au Nord via l'A71 puis l'A10, vers le Sud de la France via l'A71, et vers l'Ouest (Tours - Nantes) et le Sud-Ouest par l'A10 (Bordeaux).

Un autre accès à environ 20km au Sud-Ouest du site, permet de rejoindre l'A20 en direction de Châteauroux.

2.3.3. Environnement sonore

Les sources sonores extérieures au site sont essentiellement dues aux bruits émis par les infrastructures routières voisines du site.

La route départementale D918 est classée en catégorie 3 au titre des Infrastructures terrestres bruyantes conformément. Le site de l'établissement ZODIAC SEATS France étant implanté en limite de cette route, il se trouve donc impacté par le bruit issu de cette voie de circulation.

Les mesures de bruit sur le site actuel ne montrent pas d'impact significatif sur la population locale. Les activités qui doivent être transférées dans le cadre du projet (actuel site "Lucien Coupet") respectent les valeurs limites d'émissions sonores, dans un contexte urbain dense : le projet respectera donc également ces valeurs limites.

2.3.4. Qualité de l'air

L'association Lig'Air, agréée par le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, assure la surveillance de la qualité de l'air en région Centre. En 2006, elle a réalisé un suivi de la qualité de l'air local par une station mobile de mesure.

Quatre campagnes de mesures ont été programmées pour l'année 2009, réparties sur les différentes saisons. Elles ont permis d'estimer les valeurs annuelles des polluants normés.
La station mobile a été installée avenue de Frapesle à l'Ouest d'Issoudun (environ à 3.5 km du site ZODIAC Seats France).

Les résultats, moyennés sur une année complète, sont les suivants :

Paramètres	Concentration moyenne	Valeurs guides (OMS)
NO_2	7 µg/m^3	40 µg/m^3
O3	46 µg/m^3	-
PM10	21 µg/m^3	20 µg/m^3

2.3.5. Conclusion de l'Etat Initial de l'Environnement

Le site d'implantation des activités de ZODIAC SEATS France bénéficie d'un historique industriel important. Il est caractérisé par son emplacement à proximité du centre-ville d'Issoudun.

L'environnement du site est donc relativement peu sensible et reste compatible avec les installations exploitées par ZODIAC SEATS France.

3. IMPACT DE L'INSTALLATION ET MESURES COMPENSATOIRES

3.1. L'eau et les sols

Les dispositions suivantes permettent de réduire au mieux les impacts, et **d'assurer la compatibilité du projet en regard du SDAGE** :

- ⇨ Les bâtiments de la Limoise, ainsi que le futur bâtiment sont sur une dalle étanche.
- ⇨ Les eaux de lavage des sols sont traitées par la station d'épuration communale, assurant un traitement adéquat de ces eaux.
- ⇨ L'installation dispose d'un compteur permettant de suivre la consommation d'eau et d'observer toute dérive.
- ⇨ L'ensemble des produits liquides susceptibles de provoquer une pollution des sols ou des effluents, est placé sur rétention étanche d'un volume conforme aux exigences de la réglementation (voir étude de dangers).
- ⇨ Les copeaux d'aluminium qui sont aux contacts d'huiles hydrosolubles lors du façonnage de certaines pièces, sont récupérés par l'intermédiaire d'un convoyeur. Ce convoyeur est disposé sur une fosse permettant ainsi de capter les égouttures d'huiles, qui seront ensuite pompées puis traitées par un prestataire spécialisé. Les copeaux sont quand à eux centrifugés pour récupérer les huiles hydrosolubles.
- ⇨ Les effluents sanitaires du site subissent, par l'intermédiaire de la station d'épuration communale, un traitement adapté à leur charge et permettant de garantir la qualité des rejets au milieu naturel.
- ⇨ Les EP s'écoulant sur les surfaces imperméabilisées du projet et 1 000 m² de l'existant, et susceptibles d'entraîner des résidus d'hydrocarbures et des matières en suspension, sont traitées par un séparateur à hydrocarbures / débourbeur de classe I (rejets HCT < 5 mg/l), placé en aval du bassin de temporisation des eaux pluviales, et dimensionné en fonction du débit de fuite de ce bassin (20 l/s), afin d'assurer la qualité du rejet au milieu naturel.
- ⇨ Le séparateur / débourbeur devra être curé et nettoyé en tant que de besoin, et au minimum une fois par an afin de respecter les valeurs de rejet de l'arrêté du 02 février 1998.
- ⇨ Un bassin de temporisation des EP sur le projet et 1 000 m² de l'existant sera mis en place afin d'éviter de saturer le réseau et par conséquent l'exutoire final, la Théols. Le bassin permettra aussi de confiner la pollution provenant des éventuelles eaux d'incendies.
- ⇨ Les eaux de refroidissement du test au feu sont récupérées et confinées dans une fosse étanche pour être pompées et traitées conformément à la réglementation.

- ⇨ L'ensemble des dispositions de gestion fera l'objet d'une convention de rejet avec la Mairie d'Issoudun.

3.2. L'air

- ⇨ L'exploitation de l'installation ne génère pas de pollution atmosphérique significative et respecte les valeurs d'émissions de référence.
- ⇨ La société ZODIAC SEATS France a entrepris une démarche de substitution en ce qui concerne l'utilisation de solvant au niveau des cabines peinture et postes de collage, en remplaçants ceux utilisés par des produits à l'eau.
- ⇨ Les vapeurs de Composés Organiques Volatils sont en parties canalisés (poste de collage, cabines peinture), ou soit rejetés directement à l'extérieur (test au feu, chaudières).
- ⇨ Par rapport à l'existant, il n'y aura pas d'émission supplémentaire de COV. En effet le process du site de Lucien Coupet est transféré sur celui de la Limoise. La consommation résultant des machines sera donc équivalente.
- ⇨ Au regard de la consommation annuelle de solvant qui est inférieur à 1 t, et conformément à l'article 28-1 de l'arrêté du 2 février 1998, la société ZODIAC SEATS France n'est pas tenu de mettre en place un plan de gestion de solvants (PGS) qui est tenu annuellement à jour et à disposition de l'inspection des installations classées.
- ⇨ Tous les process susceptibles d'émettent des poussières font l'objet d'un captage à la source et/ou d'une épuration par filtres à manches.
- ⇨ Le chauffage des ateliers de production et des locaux annexes est assuré par des équipements (aérothermes, chaudières) fonctionnant au gaz naturel, qui est une source d'énergie très peu polluante.
- ⇨ Les chaudières présentent sur le site de la Limoise sont moins consommatrices en gaz de ville, en raison de leurs meilleurs rendements. Les émissions de CO_2 seront donc en baissent. La meilleure isolation du bâtiment explique aussi cette hypothèse.
- ⇨ Les engins de manutention de l'établissement sont à motorisation électrique et gaz.
- ⇨ L'UTAC impose aux véhicules diesel des normes de rejets garantissant des valeurs d'émissions acceptables pour l'environnement. Les poids lourds subissent par ailleurs régulièrement des contrôles anti-pollution.
- ⇨ Etant donné la proportion du trafic imputable à l'établissement sur le secteur, les rejets des moteurs des véhicules du site n'auront aucune influence significative sur la qualité de l'air. L'activité n'aura donc pas d'impact supplémentaire.
- ⇨ Lors des opérations de chargement - déchargement, les chauffeurs ont pour consigne d'arrêter leur moteur.
- ⇨ L'aménagement du site et le plan de circulation limitent les manœuvres de véhicules.
- ⇨ Le regroupement sur un seul site de l'ensemble des activités de la société va permettre une réduction des émissions de gaz à effet de serre émis par les navettes de véhicules entre tous les sites d'Issoudun.

3.3. Le bruit

Au regard des équipements qui sont en fonctionnement dans le bâtiment, le bruit susceptible d'être généré par l'activité du site n'affecte pas la santé ou la sécurité des riverains et ne constituent pas de nuisances.

L'ensemble des solutions suivantes permet de réduire au maximum l'impact sur l'environnement :

- ⇨ L'activité de la société s'effectue à l'intérieur des bâtiments. L'enveloppe même de ces derniers constitue une barrière sonore efficace.
- ⇨ Les équipements techniques bruyants sont tous situés à l'intérieur de locaux fermés.
- ⇨ Les chauffeurs ont pour consigne de couper leur moteur lorsqu'ils sont en stationnement sur le site.
- ⇨ L'aménagement du site et le plan de circulation limitent les manœuvres de véhicules, et donc le bruit induit.
- ⇨ Le process qui sera sur le site de la Limoise peut être considéré comme « bruyant ». Ce procédé de fabrication se déroule à l'intérieur de bâtiment neuf, isolé et assez éloigné pour le respect des valeurs d'émergences en limite de propriété. Une mesure de contrôle sera réalisée dans les 6 mois après la mise en service des installations pour validation.

3.4. Les vibrations

Les différentes presses des lignes de production sont susceptibles de générer des vibrations. Elles sont toutefois toutes équipées de systèmes anti vibratoire respectant les objectifs du code de travail, qui permettent d'absorber les chocs et les vibrations entre les différents organes mécaniques.

Au regard des équipements qui sont en fonctionnement dans le bâtiment, les vibrations mécaniques susceptibles d'être générées ne compromettent pas la santé ou la sécurité des riverains et ne constituent pas de nuisances.

3.5. Les déchets

- ⇨ Les déchets sont traités par des sociétés spécialisées agréées.
- ⇨ L'établissement mène une politique de réduction et de tri des déchets à la source.
- ⇨ De nombreuses procédures internes sont mises en place sur le site, pour la collecte et l'enlèvement des différents déchets générés par l'activité.
- ⇨ Les filières de valorisation ou d'élimination sont privilégiées à la mise en Installations de Stockage de Déchets (ISD).
- ⇨ Les zones de stockage des déchets sont étanches et isolées des autres installations.

- ⇨ Les filières de valorisation ou d'élimination privilégient les prestataires locaux ou proches, limitant les impacts indirects dus aux transports.
- ⇨ La gestion des déchets du site est conforme aux plans de gestion locaux : Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PDEDMA) et Plan Régional d'Elimination des Déchets Dangereux (PREDD).

3.6. Les transports

Les mesures suivantes permettent de réduire au maximum les nuisances générées par le trafic associé à l'activité du site :

- ⇨ Le trafic de véhicules lié à l'activité de la société reste très faible au regard du trafic local.
- ⇨ La proximité d'un grand axe routier (RN 151) permet de réduire la circulation des poids lourds au niveau d'axes secondaires.
- ⇨ Les camions sont chargés au mieux afin de réduire le nombre de trajets.
- ⇨ Les voiries et les aires de manœuvre sont adaptées aux poids lourds.
- ⇨ L'aménagement du site et le plan de circulation limitent les manœuvres de véhicules.
- ⇨ Les véhicules légers ne transitent pas par les aires de réception et d'expédition destinées aux poids lourds et ne perturbent donc pas la circulation et les manœuvres de ceux-ci.
- ⇨ Les livraisons et expédition ne se font que pendant les jours ouvrés et la journée.
- ⇨ Pas d'impact supplémentaire à l'existant. Le site de la Limoise se trouve en Zone Industrielle, contrairement au site Lucien Coupet qui se trouve au centre ville d'Issoudun.

3.7. Emissions lumineuses

Hormis l'éclairage par candélabres de nuit, à l'entrée principale du site et sur les parkings situés près du bâtiment administratif, l'entreprise ne génère pas de sources lumineuses. Dans le contexte urbain local largement éclairé de nuit, ces candélabres ne sont pas susceptibles de générer des nuisances lumineuses pour les riverains les plus proches situés à plus de 200 m du site.

3.8. Intégration paysagère, floristique et faunistique

L'aspect extérieur des bâtiments (dimension, hauteur, couleur) et l'aménagement des espaces autour de ceux-ci sont intégrés depuis plusieurs décennies dans le paysage local de la zone industrielle de « la Limoise ».

Ils ne possèdent pas de caractéristiques esthétiques notables qui pourraient impacter le paysage urbain local.

Le projet sera intégré dans le paysage local de la zone industrielle. Le futur bâtiment aura la même colorie, ainsi qu'une taille équivalente pour une meilleure intégration par rapport à l'existant et au projet architectural.

Un entretien des espaces verts du site est réalisé de façon régulière.

3.9. Utilisation rationnelle de l'énergie

Dans la mesure où l'énergie est l'un des postes important de dépenses pour l'établissement, l'exploitant recherche son utilisation optimum.

L'électricité est utilisée majoritairement pour le fonctionnement des équipements de production (compresseurs, machines), et à moindre échelle pour l'éclairage et le fonctionnement des équipements de manutention et de bureautique.

Si l'énergie électrique est sans impact local lors de son utilisation directe, il ne faut pas occulter les impacts associés à sa production (à 75% d'origine nucléaire, générant des déchets dont le traitement est problématique, ainsi qu'un risque sur les populations locales) et à sa distribution (essentiellement un impact paysager).

Le gaz naturel est utilisé pour le chauffage de l'ensemble des bâtiments. Le gaz est l'énergie fossile la moins polluante. Un réglage des installations et un entretien régulier des installations permettent d'optimiser le rendement thermique et de respecter les normes de rejet imposées.

Les sources d'économies sur le site sont :

- Un contrôle régulier annuel des installations de chauffage, permettant d'optimiser le rendement de la combustion,
- Une maîtrise des pertes d'énergie au niveau des zones chauffées et/ou climatisées par le respect de bonnes pratiques (fermeture des portes, thermostat d'ambiance, …).

3.10. Meilleures Techniques Disponibles (MTD)

Les installations de ZODIAC SEATS France répondent en partie aux techniques édictées dans le document relatif à la BREF des industries de « Transformation des Métaux Ferreux ». Les techniques mis en œuvre sur le site sont les suivantes :

- le tournage (enlèvement des copeaux à l'aide d'un outil de coupe) ;
- le perçage (réalisation d'un trou cylindrique sur la pièce à l'aide d'un foret) ;
- le fraisage (réalisation de plusieurs chariotages, pour obtenir une surface plane et courbe à rainures) ;
- le filetage (opération permettant de rendre le trou de la pièce fabriquée pour qu'il soit filet) ;
- le mandrinage (opération permettant d'élargir un trou déjà existant pour répondre au diamètre voulu) ;
- la rectification (parachèvement des pièces de précision).

Les installations de ZODIAC SEATS France répondent en partie aux techniques édictées dans le document relatif à la BREF des industries de « travail des polymères ». La technique mise en œuvre sur le site est la suivante :

- polymérisation.

3.11. Impact sanitaire sur les riverains

Le recensement et la caractérisation des différentes pollutions et nuisances ainsi que les mesures prises pour les prévenir montrent que, en fonctionnement normal, il n'y a pas de nuisances particulières ou de risques pour les populations voisines et l'environnement du site.

Les rejets liquides polluants sont évités par un traitement approprié des eaux usées sanitaire par la station d'épuration communale, une récupération des eaux industrielles pour un traitement par une société spécialisée, et un traitement adapté des eaux pluviales de voiries par séparateur à hydrocarbures.

En fonctionnement normal des activités, les rejets atmosphériques du site sont inférieurs aux seuils réglementaires et leur dilution dans l'atmosphère permet de s'assurer de l'absence d'effets de ces rejets sur la santé de ces derniers.

Les déchets, solides et liquides, sont traités dans des centres agréés avec une gestion rigoureuse sur le site.

Les installations sont conçues, exploitées et implantées de manière à réduire les nuisances sonores dans l'environnement.

En conclusion, l'exploitation du site ZODIAC SEATS France de "La Limoise", présente donc <u>peu d'impact sanitaire significatif</u> sur la santé des riverains en fonctionnement normal des installations.

4. LES DANGERS

4.1. Nature des risques

Les produits stockés sur le site sont principalement des produits métalliques ou plastiques (y compris alvéolaires) incombustibles.
Les risques d'incendie sont liés à la présence de produits constitués de matières plastiques et aux matériaux utilisés pour l'emballage (palettes, cartons, films plastiques) ainsi qu'à la présence de produits inflammables utilisés pour la production (solvants, colles et peintures).

Les dangers sont ainsi principalement associés au stockage et à la manutention des de ces produits soit de 2 types :

- Risques d'incendie sur les zones de stockage de produits inflammables ou combustibles,
- Risques de pollution des eaux et des sols en cas de rupture de confinement d'un contenant de produit polluant (fût) ou par écoulement des eaux d'extinction d'un incendie.

Au regard de l'accidentologie du secteur, et de l'analyse de risques menée dans le cadre de la présente étude de dangers, des mesures compensatoires de prévention et de protection mises en œuvre, deux scénarios ont été retenus comme majeurs en raison des risques potentiels pour les riverains et l'environnement du site, et ont ainsi fait l'objet d'investigations complémentaires. Ces scénarios sont les suivants :

- ⇨ Incendie généralisé du magasin de stockage,
- ⇨ Pollution du milieu naturel par déversement accidentel de produits ou par écoulement d'eau d'extinction d'un incendie.

Le tableau suivant récapitule les éléments constituant les risques majeurs présentés par l'établissement.

N° du scénario	Intitulé	Proba-bilité	Type d'effets	Effets très graves	Effets graves	Effets significatifs	Cinétique
Sc. 1	Incendie généralisé du magasin de stockage logistique aval	D	Thermiques	Sur site	Sur site	Sur site	Rapide
Sc. 2	Pollution du milieu naturel par déversement accidentel de produits ou par écoulement d'eau d'extinction d'un incendie.	C	Toxiques	NON	NON	NON	Lente

4.2. Mesures de réduction des risques

Nous avons évoqué ci-dessus les différentes formes que pourrait prendre un accident sur le site par la société ZODIAC SEATS France.
Toutefois, la probabilité d'apparition de ces accidents reste faible en raison des mesures prises en matière d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement sur le site. Ces dernières montrent par ailleurs une réelle prise en compte de ces aspects par la direction.

Les principaux moyens de prévention sont :
Formations et compétence du personnel en matières de risques au poste de travail, de manipulation et de manutention de produits à risques, et de travail en zones à risques particuliers.
Contrôles réguliers des équipements de sécurité, des installations et des produits (installations électriques, équipements de sécurité, engins de manutention et de levage, moyens de lutte incendie…).
Organisation de la sécurité en interne par un système de management de la sécurité inspiré de la norme OHSAS 18001.
Systèmes de management de la qualité et de l'environnement respectivement certifiés selon les référentiels ISO TS 16949 (équivalent de l'ISO 9000 pour le secteur automobile) et ISO 14001.

Les principaux moyens de protection sont :

- Alarmes incendie.
- Extincteurs mobiles en nombre et qualité répondant aux exigences du code du travail et aux règles APSAD R4.
- Sprinklage du bâtiment stockage et du bâtiment en projet,
- 3 bornes incendie publiques normalisées à disposition des pompiers.
- Stockage des produits sur rétention, produits absorbants à disposition et plaque d'obturation d'égout, et une partie des locaux sur rétention, afin de confiner les déversements accidentels de produits.
- Dispositions constructives : murs REI120 répartis stratégiquement.
- Bâtiment accessible aux pompiers sur l'ensemble de son pourtour.

En conclusion, par les dispositions constructives, l'organisation interne de la sécurité, les équipements et les moyens mis en œuvre, la société ZODIAC SEATS France assure un niveau de sécurité significatif vis-à-vis des tiers et de l'environnement pour l'exploitation de l'ensemble de son site implanté au sur la commune d'Issoudun.